

Les instances décisionnaires

Les instances décisionnaires
Les instances décisionnaires

Présentation des instances de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, qui a statut juridique d'établissement public.

Le Bureau

Le Bureau est élu par le Conseil Communautaire. Il est l'organe exécutif de l'établissement public et se réunit environ une fois par mois.

Composé de 12 membres, le président et 11 vice-présidents, il prépare et exécute les délibérations.

Le Président est Monsieur Jean-Marie Abadie, maire de Bénesse-lès-Dax.

Le Conseil communautaire

Le Conseil Communautaire est l'organe délibérant : il vote le budget de la Communauté et les actions à mettre en œuvre. Il tient environ une fois par mois ses réunions, qui sont publiques.

Il est composé de [80 délégués](#), élus par les conseils municipaux des 20 communes membres (40 permanents + 40 suppléants). Le nombre des délégués titulaires est proportionnel au nombre d'habitants par commune.

Les communes sont ainsi représentées :

- de 0 à 1500 habitants : 1 délégué,
- de 1501 à 3500 habitants : 2 délégués,
- plus de 3500 habitants: 1 délégué supplémentaire par tranche de 2200 habitants commencée.

Le conseil municipal de chaque commune procède de la même manière à l'élection des suppléants.

Les comptes-rendus et les délibérations du Conseil sont soumis aux conditions de publication légale de tout document administratif.

Les autres instances

[Les Commissions et groupes de travail](#) du Grand Dax

Non